***A*vis de Concours de recrutement**

**d’un Professeur de l’Enseignement Supérieur Assistant ouvert aux candidats fonctionnaires**

**Spécialité : « Sciences Economiques et Gestion »**

**(01 poste) - Session du 24/08/2020**

L’Institut des Etudes Africaines organise un concours de recrutement d’un (01) Professeur de l’Enseignement Supérieur Assistant, session du 24/08/2020 (Spécialité : Sciences Economiques et Gestion).

Le concours est ouvert aux candidats fonctionnaires titulaires de Doctorat ou Doctorat d’Etat ou diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée.

Les candidats(es) intéressés (es) doivent s’inscrire sur le lien électronique suivant : **[http://g-concours.um5.ac.ma/](http://g-concours.um5.ac.ma/%22%20%5Ct%20%22_blank)**

 L’inscription sur le lien précité doit se faire **avant** **le** **09/08/2020**

Le concours comporte deux épreuves :

* Une épreuve d’étude des titres et des travaux des candidats par le jury ;
* Une épreuve d’exposé - entretien des candidats avec le jury.

Les candidats convoqués pour l’épreuve orale **s’engagent** à **déposer** les pièces suivantesau Bureau d’Ordre de l’Institut des Etudes Africaines sis à Avenue Allal El Fassi, Marinât Al Irfane – Agdal - Rabat et ce, **avant l’épreuve orale** :

1. Une demande de candidature au concours adressée au Directeur par intérim de l’Institut ;
2. **L’autorisation** de passer le concours;
3. Deux (**02**) copies certifiées des diplômes et titres en plus du diplôme de Baccalauréat ;
4. Deux (**02**) exemplaires de l’arrêté d’équivalence certifiés conformes pour les diplômes étrangers ;
5. Deux (**02**) photocopies légalisées de la Carte Nationale d’Identité ;
6. Deux **(02)** extraits de l’acte de naissance récents.

**NB** : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire **avant le 09/08/2020.**

La liste des candidats admis pour l’épreuve d’exposé - entretien sera publiée sur le portail de l’emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma), et sur le site web de l’Institut

.

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l’examen oral.

La liste des candidats admis définitivement et la liste d’attente seront publiées sur le portail et le site susmentionnés.